

Retraites : CETTE LOI, ON N'EN VEUT PAS !

Ni aujourd'hui, ni demain, les salariés n'acceptent et n'accepteront de se voir imposer de travailler jusqu'à 62 ans et, dans la grande majorité des cas, jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite à taux plein !

Les salariés du public et du privé, avec le soutien de la grande majorité de la population, ont clairement fait savoir leur refus de cette loi lors de manifestations exceptionnelles par leur nombre et par leur ampleur.

Dès le départ, Force Ouvrière a revendiqué le retrait du projet de loi et proposé un appel commun de tous les syndicats à la grève interprofessionnelle pour unifier un mouvement qui a pris en octobre la forme de grèves reconductibles et de blocages dans plusieurs secteurs de l'économie.

La stratégie des journées d'action « saute moutons » et le refus de répondre à l'attente des salariés en appelant à la grève jusqu'au retrait du projet de loi ont permis au gouvernement de tenir bon. Chacun en tirera les conclusions voulues.

Pour Force Ouvrière, le dossier des retraites n'est pas clos. FO entend saisir toutes les occasions pour rappeler ses positions, exiger l'abrogation de cette loi, garantir le système de retraite par répartition et de code des pensions civiles et militaires.

Force Ouvrière combattra en particulier la mise en place d'un régime unique de retraite par points ou par comptes notionnels (prévue par loi dès 2013) **qui ouvrirait la voie à l'individualisme et à la capitalisation.**

En effet, dans un tel régime, les cotisations versées sont transformées en points que le salarié cumule tout au long de sa vie professionnelle. Cela signifie moins de points en début de carrière et pour les temps partiels car des salaires plus faibles et pas de points du tout pour les périodes d'inactivité ou de chômage...

Le montant de la retraite étant calculé en multipliant le total des points accumulés par la valeur du point déterminé en fonction de la conjoncture économique, les conséquences inévitables en seraient des baisses importantes (20 à 30 %) et la nécessité pour les futurs retraités d'épargner, s'ils le peuvent, auprès d'assurances ou de fonds de pension.

La retraite serait calculée sur la totalité de la carrière et non plus sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires ou sur les 25 meilleures années pour les salariés du privé.

Dans cette situation, par respect pour les salariés qui ont fait grève et manifesté, Force Ouvrière ne saurait s'engager dans une stratégie d'oubli ou de diversion, ni dans une stratégie d'épuisement. Force Ouvrière réaffirme ses revendications :

ABROGATION de la loi Sarkozy-Fillon-Woerth !

- Maintien du droit à la retraite à 60 ans, à taux plein !
- Aucun allongement de la durée de cotisation ! 40 ans, c'est déjà trop !
- Maintien intégral du code des pensions et des régimes particuliers !
- Ni caisse de retraite pour les fonctionnaires, ni système de retraite par points ou par comptes notionnels pour tous, public et privé !